

# SAINT- CHAMOND

## MARCHE DE NOEL 2023

Merci de remplir cette fiche avec précision : c'est à partir des renseignements que vous y porterez que votre projet sera étudié.

Dossier à renvoyer **au plus tard le 15 octobre 2023 et de préférence par mail à :**

Direction de l'Animation et de la Culture - Unité Partenariats Culturels et Patrimoine  
1 place de l'Hôtel Dieu  
42400 SAINT-CHAMOND  
Tél. : 04 77 31 04 41  
Email : [belkhodja.yasmine@saint-chamond.fr](mailto:belkhodja.yasmine@saint-chamond.fr) et [zuckmeyer.laure@saint-chamond.fr](mailto:zuckmeyer.laure@saint-chamond.fr)

### Renseignements administratifs

Dénomination de la structure/ de la société/ de association : .....

Forme juridique : .....

Nom, prénom, date et lieu de naissance du responsable légal:

.....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Site web : .....

### Présentation détaillée de votre proposition

Merci de décrire vos propositions d'activité, de vente et les prix envisagés :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Dates

Cette année, le marché se tiendra tous les jours du 8 au 17 décembre 2023, square Croix Gauthier, aux horaires suivants :

- Vendredi 8 décembre 14h – 21h
- Samedi 9 décembre 10h – 19h
- Dimanche 10 décembre 10h – 19h
- Lundi 11 décembre 14h – 19h
- Mardi 12 décembre 10h – 19h
- Mercredi 13 décembre 14h – 19h
- Jeudi 14 décembre 10h – 19h
- Vendredi 15 décembre 14h – 19h
- Samedi 16 décembre 10h – 19h
- Dimanche 17 décembre 10h – 19h

Je m'engage à être présent.e sur toute la durée du marché, soit 10 jours (tarif : 340€)

## Logistique

Liste de vos appareils qui seront installés dans le chalet et nécessitant un raccordement électrique + indication de leur puissance électrique :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Autres remarques :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Documents à fournir

La présente déclaration de candidature doit être retournée dûment complétée et accompagnée des documents suivants :

- des photographies et/ou échantillons de produits mis en scène
- une attestation de police d'assurance responsabilité civile en cours de validité les jours du marché de Noël (R.C. pour dommages causés à autrui à l'occasion de foires et également pour les dommages matériels directs subis par les biens -chalets-produits,...consécutifs à incendie, tempête, dégâts des eaux)

**Et aussi :**

**Pour les commerçants, artisans et auto-entrepreneurs et selon leur statut juridique :**

**- copie de la carte de commerçant non sédentaire + copie de leur inscription au registre du commerce, à la chambre de métiers ou à la mutualité sociale agricole**

**Et**

**Pour les associations :**

**- copie à jour de leurs statuts et de la composition de leur Bureau**